



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 juillet 2020 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents :**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

**Est absent :**

**Est aussi présent :**

Monsieur Christian Michel, directeur général.

**Ouverture de la séance :**

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant 2 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

**2020-07-114**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 juillet 2020 soit ouverte à 19 h devant 2 contribuables.

**ADOPTÉE**

**ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal du 2 juin 2020

**100 Administration générale**

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour le mois de juin 2020
- 1.2 Acceptation du journal des déboursés pour juin 2020 (571 à 573)
- 1.3 Résolution vente pour défaut de paiements de taxes 2019



- 1.4 Résolution pour autoriser un représentant de la municipalité à la vente pour défaut de paiements de taxes
- 1.5 Offre d'achat pour le matricule 3416 29 4558
- 1.6 Préposé à l'aménagement paysager
- 1.7 Autorisation de tenir des séances publiques

## **200 Sécurité publique**

## **300 Transport**

- 3.1 MTQ – Retrait panneaux interdiction freins moteur (2<sup>e</sup> avis)
- 3.2 Travaux d'amélioration du drainage du chemin Courchesne

## **400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Autorisation demande de subvention station de lavage
- 4.2 ABVLBS demande de fonds – Projet de toile de jute
- 4.3 Proposition de projet pilote – Lavage des ballasts sur bateau de type WakeBoard

## **500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Fondation le Terrier – Demande d'aide
- 5.2 Fondation des Bourses de la relève – Demande d'aide financière
- 5.3 Soumission équipement médical

## **600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

- 6.1 Projet de servitude – Lacombe Lecavalier
- 6.2 FRR volet 2 – Projets structurants et surplus accumulé
- 6.3 Demande d'ajout de nom de chemin
- 6.4 Adoption par la MRC du 2<sup>ième</sup> projet de schéma d'aménagement et de développement

## **700 Loisirs et Culture**

- 7.1 Renouvellement Adhésion 2020-2021 – PERO
- 7.2 Proposition PERO – Sentier #3 et chablis
- 7.3 Soumission Système FM pour cinéma plein air
- 7.4 Mont Morissette – Remplacement pour assurer la continuité des commandites annuelles
- 7.5 Financement pour les projets de petites envergures – Fonds pour l'accessibilité

## **800 Correspondance**

## **900 Varia**

## **1000 Période de questions**

## **1100 Fermeture de la séance**



**2020-07-115**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 juillet 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2020-07-116**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 2 JUIN 2020**

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 juin 2020 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

**ADOPTÉE**

**2020-07-117**

**ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN JUIN 2020**

Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 23 à 26 de juin 2020 et qui totalisent un montant de 22 881,35\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 13 495,58\$ pour les salaires versés en juin 2020 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 823,22\$ pour le mois de juin 2020 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 242,24\$ pour le mois de juin 2020 soient acceptées.

**ADOPTÉE**

**2020-07-118**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUIN 2020**

Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juin 2020 qui totalisent un montant de 109 348,51\$ sur le journal des déboursés nos 571 à 573 soient acceptés.

**ADOPTÉE**



**2020-07-119**

**RÉSOLUTION VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES 2020**

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 5 novembre 2020, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le secrétaire-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

**ADOPTÉE**

**2020-07-120**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ À LA VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2020-07-119;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit opportun d'autoriser le secrétaire-trésorier, directeur général ou un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le secrétaire-trésorier, directeur général à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 5 novembre 2020 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

**ADOPTÉE**

**2020-07-121**

**OFFRE D'ACHAT POUR LE MATRICULE 3416 29 4558**

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes qui s'est tenue le 3 octobre 2019, la propriété portant le numéro de matricule 3416 29 4558, a été vendu et adjugé à l'enchère publique à la Municipalité de Blue Sea pour la somme de 1 774,74\$;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est évaluée en 2020 à 6 200\$;



CONSIDÉRANT QUE cette propriété ne saurait être utile pour les besoins de la municipalité, surtout à cause de sa situation géographique en milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre verbale pour l'achat de cette propriété au montant de 1775\$;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE ce Conseil envoie une contre-offre au montant de 2 000\$.

### **Contre-proposition**

Il est proposé par Michael Simard :

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes qui s'est tenue le 3 octobre 2019, la propriété portant le numéro de matricule 3416 29 4558, a été vendue et adjugé à l'enchère publique à la Municipalité de Blue Sea pour la somme de 1 774,74;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est évaluée en 2020 à 6 200\$;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété ne saurait être utile pour les besoins de la municipalité, surtout à cause de sa situation géographique en milieu forestier;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre verbale pour l'achat de cette propriété au montant de 1775\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un organisme public et ne souhaite pas faire de profit, mais seulement récupérer l'argent des taxes dues;

QUE ce Conseil autorise d'offrir cette propriété à la personne intéressée pour un montant de 1775\$.

### **Il y a vote sur la contre-proposition**

Pour : Michael Simard, Marc Lacroix, Paul Dénomme et Marielle Cousineau Fortin

Contre : Pierre Normandin et Gérard Lacaille

La contre-proposition est adoptée à la majorité

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

NOTE : PRÉPOSÉ À L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER : On demande à ce que ce sujet soit remis à une séance ultérieure compte tenu qu'il manque des informations.

---



---

NOTE : Autorisation de tenir les séances publiques du Conseil municipal – Avis quant aux procédures à respecter

NOTE : Stratégie de retrait des panneaux d’interdiction du frein moteur – 2<sup>e</sup> avis

---

**2020-07-122**

**TRAVAUX D’AMÉLIORATION DU DRAINAGE DU CHEMIN COURCHESNE**

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 1, chemin Courchesne réalisera bientôt des travaux d’asphaltage à son entrée;

CONSIDÉRANT QUE pour améliorer l’écoulement des eaux à cet endroit et afin d’éviter des problématiques futures, il y aurait lieu de procéder à du creusage de fossés pour en assurer un résultat convenable;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du 1, chemin Courchesne offre de partager les coûts à part égale avec la municipalité, travaux estimés à 8 heures de rétro caveuse en plus du véhicule de la municipalité pour transporter le matériel du creusage des fossés;

CONSIDÉRANT QUE l’écoulement des eaux de ruissellement sur les chemins municipaux est la responsabilité de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les travaux mentionnés au préambule et que la municipalité défraie en entier les coûts reliés au creusage de fossés et du transport du matériel.

**ADOPTÉE**

**2020-07-123**

**AUTORISATION DEMANDE DE SUBVENTION – STATION DE LAVAGE DE BATEAUX**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a annoncé, à nouveau cette année, l’appel de projets pour le Programme Accès aux plans d’eau pour la pêche récréative;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative soutient la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, notamment en encourageant l’implantation de stations de nettoyage d’embarcations;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ainsi que les communautés et nations autochtones reconnues par l’Assemblée nationale du Québec ont jusqu’au 21 juin 2020 pour déposer un projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux des projets se déroulant sur une année financière devront être réalisés au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2021;

CONSIDÉRANT QUE dans certains lacs de la municipalité, le myriophylle à épi, espèce exotique envahissante, est déjà établie, et que dans le cas du Lac Blue Sea, elle prolifère à une rapidité surprenante;



- CONSIDÉRANT QUE la présence d'espèces exotiques envahissantes peut avoir un impact significatif sur les valeurs foncières de propriétés en bordures des lacs infestés, et les activités économiques entourant les plans d'eau;
- CONSIDÉRANT QUE les citoyens et visiteurs peuvent naviguer plusieurs plans d'eau lors d'une même journée, et qu'ils peuvent potentiellement transporter à bord de leurs embarcations, remorques ou accessoires, des espèces envahissantes indésirables, d'un plan d'eau à l'autre si un lavage rigoureux de l'embarcation et remorque n'est pas effectué entre les mises à l'eau;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea s'est dotée du règlement #2018-067 relatif au lavage obligatoire des embarcations avant leur mise à l'eau sur tous les plans d'eau du territoire, et qu'une station de lavage avec borne de paiement permet de maximiser les heures d'opération de la station, toujours dans le but de prévenir l'introduction d'espèces exotiques aquatiques envahissantes;
- CONSIDÉRANT QUE l'aide financière pour le volet Station de nettoyage d'embarcations peut atteindre un maximum de 75 % de la valeur totale des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par projet;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité voudrait installer une station de lavage performante avec l'eau chaude à 65°C instantanément et une borne de paiement afin d'offrir une station de lavage disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 au centre récréatif du Lac Long, dans le Secteur Lac Long de la municipalité comptant plus de 7 lacs hautement sollicités par les citoyens et villégiateurs pour la pêche et autres activités nautique, afin de maximiser l'efficacité du programme de lutte contre l'introduction d'espèces exotiques envahissantes dans les plans d'eau de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu des soumissions pour l'achat d'une machine à pression à eau chaude instantanée et une borne de paiement, et tout le nécessaire pour la filtration au sol et l'installation de cet équipement, au coût de 19 500\$, qui serait potentiellement financée à 75% par le MFFP, ce qui représente une contribution municipale de 4875\$;
- CONSIDÉRANT QU' en 2019, la municipalité de Blue Sea avait fait la même demande qui a été refusée compte tenu que le terrain qui appartient au Centre récréatif du lac Long n'était pas la propriété de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE le 21 novembre 2019, la municipalité de Blue Sea a fait l'acquisition d'un terrain portant le numéro de matricule 3218 91 7781, cadastre 4 990 633, sis sur le chemin Darcy dans le but d'entre autre, y ériger une station de lavage;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise le directeur général et inspecteur en bâtiment et environnement par Intérim à déposer une demande d'aide financière dans le Programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative du MFFP, avant le 21 juin 2020 et signer toute documentation à cet effet;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- QU' advenant l'obtention d'une aide financière dans ce programme, le Conseil procède à l'achat et l'installation de la station de lavage, de la borne de paiement et du tablier de filtration au sol sur la propriété portant le numéro de matricule 3218 91 7781 et du cadastre 4 990 633;
- QUE la municipalité s'engage à entretenir les équipements et à maintenir le service de lavage des embarcations afin d'assurer la continuité et le succès en matière de protection des plans d'eau contre l'introduction des espèces aquatiques exotiques envahissantes

**ADOPTÉE**

**2020-07-124**

**ABVLBS DEMANDE DE FONDS – PROJET DE TOILE DE JUTE**

- CONSIDÉRANT QUE l'Association du bassin versant du lac Blue Sea s'est engagé à l'utilisation expérimentale des toiles de jute biodégradable comme moyen de contrôle du myriophylle à épi dans le lac Blue Sea et les conseils municipaux de Blue Sea et Messines ont donné leur appui à cette initiative;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association a reçu les approbations nécessaires du gouvernement du Québec pour aller de l'avant avec ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE ce projet s'élèvera à 90 000\$ et qu'une subvention de 60 000\$ a été reçu du programme Affluent Maritime et que l'Association s'engage à contribuer 15 000\$;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association demande aux municipalités de Blue Sea et Messines une aide financière de 7 500\$ chacune pour ce projet;
- CONSIDÉRANT QUE ce montant est déjà réservé à l'excédent affecté pour ce projet et que de par la résolution 2019-07-132, la municipalité de Blue Sea acceptait de participer financièrement pour un montant de 7 500\$;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise de libérer un montant de 7 500\$ de l'excédent affecté pour le projet de toile de jute de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea;
- QUE ce montant soit libéré sur réception des factures justificatives.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Proposition de projet pilote – Lavage de la tuyauterie interne sur bateau de type pêche et « Wakeboard » : On demande d'accuser réception et de discuter de ce sujet avec l'ABVLBS





NOTE : Fondation le Terrier – Demande d’aide financière – On demande d’accuser réception et que la municipalité ne participera pas financièrement compte tenu qu’elle investit présentement à son camp de jour municipal

---

**2020-07-125**

**FONDATION DES BOURSES DE LA RELÈVE – DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QU’ il y a 11 ans, la région se dotait d’un levier de développement social important : Les Bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE ce système de bourses vise à encourager les étudiantes et étudiants de la Vallée-de-la-Gatineau à devenir une main-d’œuvre qualifiée dans notre région;

CONSIDÉRANT QUE les récipiendaires s’engagent, suite à l’obtention de leur diplôme, à travailler dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2014, afin de simplifier la structure, les opérations sont regroupées sous la gouverne de la Fondation des bourses de la relève;

CONSIDÉRANT QUE cette structure permet l’émission d’un reçu officiel pour impôts, lorsqu’admissible;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite fortement garder la relève au sein de notre région;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise de contribuer financièrement pour un montant de 300\$ dans ce projet qui permet d’améliorer la qualité de vie de l’ensemble de la population.

**ADOPTÉE**

**2020-07-126**

**SOUSSION ÉQUIPEMENT MÉDICAL**

CONSIDÉRANT QUE les besoins en fournitures médicales nécessitent d’être mise à jour annuellement, plus spécifiquement les ajouts d’équipements dans les trousse de premier soin des organismes et commerces de la municipalité, qui sont pris en charge par cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE pour les formations de RCR, il y aurait lieu de faire l’achat d’équipements additionnels;

CONSIDÉRANT QUE Médi Sécur nous a soumis un estimé pour les fournitures manquantes dont le coût s’élève à 278,38\$ en sus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l’achat de fournitures médicales chez Médi Sécur au montant de 278,38\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**



**2020-07-127**

**PROJET DE SERVITUDE – LACOMBE LECAVALIER**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a fait l'achat, le 22 novembre 2019, numéro 25 051 226, d'une propriété pour l'avoir acquis de M. Larry Matthews, connu et désigné comme étant le lot 4 990 633, au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé en bordure du chemin du Lac-Long, et qu'une partie du chemin Darcy se trouve sur le terrain acquis par la municipalité, chemin qui constitue l'accès aux lots suivants :

- 1- 4 990 640 du cadastre du Québec (5, chemin privé Darcy)
- 2- 4 991 125 du cadastre du Québec (partie privée du chemin Darcy)
- 3- 4 990 638 du cadastre du Québec (partie privée du chemin Darcy)
- 4- 4 990 639 du cadastre du Québec (partie privée du chemin Darcy)
- 5- 4 990 636 du cadastre du Québec (8, chemin privé Darcy)
- 6- 4 990 648 du cadastre du Québec (7, chemin privé Darcy)
- 7- 4 990 647 du cadastre du Québec (10, chemin privé Darcy)
- 8- 4 990 634 du cadastre du Québec (9, chemin privé Darcy)
- 9- 4 990 642 du cadastre du Québec (3, chemin privé Darcy)
- 10- 4 990 645 du cadastre du Québec (4, chemin privé Darcy)
- 11- 4 990 643 du cadastre du Québec (6, chemin privé Darcy) ;

CONSIDÉRANT le projet de servitude # 20H04670055, préparé par M<sup>e</sup> Odile Huot, notaire à Maniwaki (Québec);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité (Cédant) souhaite grever l'immeuble connu sous la désignation 4 990 633, à titre de fond servant, d'une servitude réelle et perpétuelle de passage au bénéfice des 11 immeubles cités dans le paragraphe précédent, à titre de fonds dominant, permettant de communiquer à pied et en véhicule de toute nature, entre le fonds dominant et la voie publique en empruntant l'assiette de passage n'ayant pas fait l'objet d'arpentage, mais qui se définit comme étant la portion du chemin darcy appartenant à la municipalité tel qu'elle se trouve sur le plan non-officiel faisant partie intégrale du projet de servitude # dossier 20H04670055 préparé par la notaire M<sup>e</sup> Odile Huot, et qui sera reconnu véritable une fois signé par les parties et qui demeurera annexé à l'original du contrat, conformément à la *Loi sur le notariat*;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte le projet de servitude tel que préparé par la Notaire M<sup>e</sup> Odile Huot;

QUE le cessionnaire soit responsable des frais notariés en lien avec la servitude;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document en lien avec cette transaction.

**ADOPTÉE**



---

NOTE : FRR volet 2 – Projets structurants et surplus accumulé : Ce dossier sera étudié et ce dossier sera remis à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 août 2020

---

**2020-07-128**

**DEMANDE D’AJOUT DE NOM DE CHEMIN**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part du propriétaire du lot projeté # 6 381 878, créé par le projet de lotissement dossier # 13M-229, sous ses minutes 9534 préparé par Ghislain Auclair, pour nommer le chemin projeté chemin Courtemanche;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE la demande de nommer le chemin Courtemanche est assurément en lien avec le nom de famille du demandeur;

CONSIDÉRANT QU’ aucun autre chemin de la municipalité ne porte le nom de Courtemanche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la municipalité est d’accord avec la proposition de nom de chemin Courtemanche pour le chemin connu sous la désignation cadastrale # 6 381 878, tel qu’illustré dans le plan projet de lotissement préparé par l’arpenteur-géomètre, M Ghislain Auclair, Plan #13M-229, minute 9534;

QUE la demande soit acheminée à la commission de toponymie dans le but de faire officialiser le nom du chemin.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Dépôt de l’adoption par la MRC du 2<sup>ième</sup> projet de schéma d’aménagement et de développement.

---

**2020-07-129**

**RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2020-2021 - PERO**

CONSIDÉRANT QUE le Pôle d’excellence en récréotourisme est en période de renouvellement des « memberships » et que la contribution pour l’année 2020-2021 et de 200\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil renouvelle son adhésion pour l’année 2020-2021 au Pôle d’excellence en récréotourisme (PERO) au montant de 200\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**



**2020-07-130**

**PROPOSITION PÉRO – SENTIER #3 ET CHABLIS**

CONSIDÉRANT QUE La proposition de travaux au Mont Morissette déposé par le PERO pour la réhabilitation du sentier #3 post chablis, par courriel le 29 juin 2020, selon 2 scénarios différents :

1- Réponse positive du MEES dans le cadre du PSSPA :

Subvention :	4204\$
FDT (MRCVG) :	5152\$
Municipalité :	2339\$

TOTAL part municipal : 7491\$ + 4204\$(MESS)

2- Refus du MEES dans le cadre du PSSPA : aucune subvention

TOTAL part municipale : 11695\$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux proposés sont le nettoyage du chablis avec aménagement et interprétation, en plus d'un aménagement avec bancs au point de vue des trois lacs au point le plus haut du sentier #3;

CONSIDÉRANT QUE dans le scénario 1, le PERO demandait 5152\$ de la part FDT octroyé à la municipalité en 2020, en plus des 2339\$ qui avaient été prévus, conditionnel à l'obtention de la subvention MESS dans le cadre du PSSPA;

CONSIDÉRANT QUE 2 juillet, le PERO a reçu la lettre de refus du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, rendant le scénario #1 impossible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas budgété 11 695\$ pour des travaux d'aménagement et d'interprétation dans le sentier #3;

CONSIDÉRANT QUE suite à la lettre de refus pour la subvention, le PERO nous faisait parvenir une proposition pour l'installation de deux bancs résistants aux intempéries (PVC) ancrés dans le roc au point de vue des trois lacs, au coût de 350\$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE l'association du parc régional du Mont Morissette (ci-après l'association) n'a pas reçu aucune proposition, ni été consultée malgré les nombreux rappels au PERO par le conseil de présenter toute proposition à l'association pour analyse et pour qu'ensuite cette dernière puisse émettre ses recommandations au Conseil en fonction de la vision établie conjointement par la municipalité et les membres directeurs de l'association;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Michael Simard et unanimement résolu :

QUE ce Conseil mette à la disposition du PERO un montant de 2300\$ pour l'installation de bancs et autres travaux de mise à niveau du sentier #3, avec la condition suivante :



- 1- Une description détaillée des travaux proposés avec installation soit présentée à M. Morris Richardson, président de l'association pour analyse par son comité;

**ADOPTÉE**

**2020-07-131**

**SOUSSION SYSTÈME FM POUR CINÉMA PLEIN AIR**

- CONSIDÉRANT QUE les obstacles que nous rencontrons présentement reliés au COVID-19 pour les activités récréatives et culturelles;
- CONSIDÉRANT QU' un projet de diffusion de films et spectacles est sur le point de voir le jour par l'Association des amis du presbytère;
- CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, l'achat d'un système FM pour cinéma plein air est requis;
- CONSIDÉRANT QUE ce système pourrait, en plus de servir à l'Association des amis du presbytère, être utiles pour les activités municipales;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Perfecson pour un Decade fm-75m usagé en bonne condition au montant de 780\$ plus les taxes applicables;
- CONSIDÉRANT QUE l'Association des amis du presbytère souhaite défrayer à part égale les coûts reliés à cet achat;
- CONSIDÉRANT QUE l'achat du système Decade fm 75m usagé en bonne condition demeurerait la propriété de la municipalité de Blue Sea;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte de faire l'achat, à part égale avec l'Association des amis du presbytère, d'un système Decade fm-75m usagé en bonne condition, au montant de 780\$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

---

NOTE : Mont Morissette – il faut trouver un remplaçant à M. Pierre Normandin pour solliciter des commandites annuelles auprès de nos principaux commanditaires et aussi pour développer de nouveau partenariats afin de maintenir une situation financière minimale pour le fonctionnement du Parc et son entretien. M. Paul Dénommé démontre de l'intérêt.

---

Période de questions de 20h10 à 20h22



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2020-07-132**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 juillet 2020 soit close à 20h22.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Laurent Fortin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2020.

\_\_\_\_\_  
Christian Michel  
Directeur général et Secrétaire-trésorier